

Que sont les villes-lecture devenues ? On sait que début 2000, s'est créée la Fédération des Villes-Lecture. Michel Piriou, trésorier et militant actif de cette jeune fédération, fait le point sur ses avancées, ses difficultés et ses espérances.

Instants d'année des villes-lecture.

Michel PIRIOU

La Fédération des Villes Lecture est née le 9 février 2000 d'un passage de relais entre l'AFL et une quinzaine d'élus de villes engagées dans des actions autour de la lecture. Ceux-ci exprimaient le besoin d'élaborer une politique globale de la lecture, et la nécessité de partager leurs expériences. Pas simple de s'ériger en fédération et d'investir en disponibilité et en imagination. D'exister simplement.

Plusieurs assemblées ont eu lieu depuis. Les dernières élections municipales ont imposé une pause dans le processus et ont changé des équipes. La parité hommes-femmes a créé de nouveaux dynamismes et une nouvelle dynamique

La Fédération des Villes Lecture (F.V.L.) travaille avec l'Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux de Nancy chargée des plans de formations culturelles pour le Centre National de Formation des Personnels Territoriaux (CNFPT). Il s'agit d'élaborer un module expérimental de formation des acteurs de la ville aux enjeux de la ville lecture. Les communes pourront s'emparer du dispositif à l'automne 2002.

La F.V.L. commence à être sollicitée par les communes des banlieues des villes initiatrices. Certaines sont déjà engagées dans les contrats Ville Lecture avec les Directions Régionales d'Action Culturelle (DRAC) dans le cadre de la circulaire Trautmann. Elle est aussi sollicitée par des instances nationales ou régionales pour des débats, des interventions voire des articles pour des revues spécialisées.

Cependant, c'est de la constitution d'un noyau dur de villes engagées que se dégage l'évolution la plus remarquable de la fédération. Ces élus sont demandeurs d'une réflexion approfondie sur la démarche d'élaboration d'une politique globale de la lecture dans la ville. Il s'agit aussi d'appréhender techniquement les conditions de mise en œuvre du concept dans un environnement marqué par la politique multi-contractuelle de l'Etat. Et la besogne est lourde quand on sait la difficulté à rendre transversales les actions verticales émanant de diverses administrations jalouses de leurs prérogatives, actions que chacun attend de voir émerger des habitants eux-mêmes qui ne se doutent pas, depuis l'horizontalité de leur conditions, que c'est bien d'eux que l'on parle et qui s'imaginent encore moins que c'est dans le frottement entre verticalité et horizontalité que pourra se réaliser une

politique au service de l'appropriation de l'écrit, outil essentiel à l'exercice de la citoyenneté mais aussi de l'épanouissement culturel de chacun. Une politique qui favorise le contrat impose par avance des conditions de réalisation réglementées par le payeur, le décideur. Les DRAC peuvent jouer (et jouent souvent) un rôle dans le dialogue entre le local et les administrations. Si les DRAC sont soucieuses d'une réalisation authentique de l'appropriation de l'écrit, quelques communes peuvent être amenées à se contenter de l'apport d'une subvention substantielle voire secourable.

Il y a aussi la volonté d'échanger sur les démarches des uns et des autres : Qui a installé un groupe de pilotage ? Qui évolue sans contrat Trautmann ? Quel doit être le rôle de l' élu ? On peut noter que la plupart des villes ont mis en place les éléments prévus par les 7 points de la charte de l'AFL.¹

1. Favoriser pour chacun la prise de responsabilité dans le quotidien de la cité : on se met à parler de gestion participative
2. Favoriser l'implication de chacun dans la connaissance et la compréhension du fonctionnement de l'écrit en tant qu'objet social : les bibliothèques s'emploient à proposer des ateliers d'écriture
3. Informer largement et de manière permanente sur la nature et les enjeux de la lecture : les bibliothèques prennent part dans les quartiers avec des partenaires associatifs à des actions d'information sur la lecture
4. Favoriser la multiplicité des productions d'écrits : de nombreuses actions vont dans ce sens.
5. Mettre en réseau l'ensemble des acteurs et des institutions : l'expérience des contrats de ville montre que c'est possible.
6. Mettre en place des formations communes pour les différents partenaires sur leurs projets communs : des réalisations difficiles.
7. Favoriser l'usage et le développement des technologies nouvelles : en cours.

Le débat s'instaure aussi sur les effets de la circulaire Trautmann qui prévoit que le contrat ne peut se reconduire avec participation de l'Etat au delà de trois ans. La commune doit prévoir d'éventuels efforts financiers, seule ou avec d'autres partenaires. Il ne s'agit pas d'un désengagement anticipé de la Direction du Livre et de la Lecture (D.L.L.) : les DRAC continueront à soutenir des actions spécifiques. Il faut concevoir donc la circulaire Trautmann comme un outil de lancement de la procédure, de la réflexion, de l'élaboration de la politique de lecture : un catalyseur. Le contrat Trautmann,

c'est un contrat de trois ans pour aider la ville à s'emparer du concept « ville lecture », à réunir et à coordonner les moyens (pas seulement financiers) déjà en œuvre, à rendre les actions existantes cohérentes. Et c'est bien dans la formation commune des acteurs que doit résider les premiers investissements.

La F.V.L. évolue en montrant ses limites. Sans doute le mot lecture a une connotation réductrice, voire négative, chez les élus qui ont besoin d'entendre un discours plus pragmatique sur le sujet. Cependant les enjeux du XXI^{ème} siècle sont basés sur la qualification du citoyen, sur sa formation. Une ville d'aujourd'hui pourrait se présenter comme celle où les habitants sont les mieux formés. Il est nécessaire d'accompagner le concept de propositions d'actions réalisables ou réinvestissables dans l'immédiat. De même les habitants ont eux aussi besoin d'une information sur les enjeux de la lecture et leur intérêt à s'approprier l'écrit. Savoir que l'apprentissage de la lecture ne se fait pas une fois pour toute à l'école, et qu'il ne s'entretient pas par la simple fréquentation de la bibliothèque. L'écrit est un outil qu'on ne cesse de forger sa vie durant, un outil pour penser, pour transformer le monde et la position de chacun à travers lui.

La F.V.L. ne s'étend guère qu'à ses villes initiatrices et à quelques communes environnantes² alors que les DRAC oeuvrent à la création indispensable d'un réseau de communes. On pourrait imaginer que chaque D.L.L. de chaque DRAC propose aux villes sous contrat ou engagées seules de déléguer un élu à des réunions (trimestrielles par exemple) destinées à approfondir ce que pourrait être une politique communale de lecture. Ces mêmes personnes pourraient participer avec des fonctionnaires locaux, des acteurs et des professionnels du livre à des assises annuelles conjointement avec les représentants de la F.V.L. et de l'AFL

Michel PIRIOU

¹ de la Charte de l'AFL est né le concept de ville-lecture (voir A.L. n°26, juin 89, p.72 et n°53, mars 96 sur les 2^{èmes} Assises nationales de la lecture). C'est un ensemble de propositions destinées à mettre en place une politique de lecture à l'échelon d'une commune et inspirées des 7 propositions de l'AFL constituant de manière indissociable la trame d'une politique globale de lecture quels qu'en soient le lieu de mise en œuvre et le public destinataire. (voir A.L. n°8, déc. 83, pp. 92-95).

² Les villes militantes : Nantes, Lorient, Roubaix, Dunkerque, Villejuif, Les Ulis, et Blois, Rouen, Rennes, Grenoble, Saint Nazaire, Aubervilliers, Chartres de Bretagne, La Talaudière, Brest, Saint Hilaire de Riez, Pierrelaye, Margny les Compiègne et la région PACA...